

Séance Du 19 avril 1926.

Présidence de M. De Selves.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Arinon D, —
Cazeneuve, Duval, Albert Gérard, —
Beauvisages, Duval, Dupont, Chautemps,
Linthac, Lhopiteau, Millies-Lacroix,
Perchon, Petrujan, Chierzy, Cronillot.

M. Dupont donne lecture de son
rapport sur l'avis à donner en ce qui concerne
la proposition de loi tendant à l'extension
de la gratuité des paquets postaux
militaires.

Le rapport est adopté et M. Dupont est
autorisé à le déposer sur le bureau de la séance.
M. Arinon D donne, au sujet de cette
question, lecture d'une lettre d'un maire
du département de Seine-et-Oise.

M. Cronillot donne lecture de son
rapport portant approbation d'un avenant
à la convention du 8 mars 1909 relative
à la concession du chemin de fer de
Djibouti à Addis-~~Ababa~~ Addis-Ababa.

M. Guvois donne lecture de l'avis
donné, lecture de l'avis financier qu'il a
rédigé relativement à ce projet (adopté).

M. Croisset rappelle les termes de
son rapport et fait un historique complet
de la question.

M. Bondeville, directeur du ministère
du commerce est introduit et fait un
historique de la question. Il explique
ensuite longuement les raisons qui justi-
fient le dépôt de ce projet.

Des observations sur le même
objet sont ensuite échangées entre M. M.
Croisset, Guannery et Thonpiseau.

M. Molles-Lacroix demande à la
Commission de ne pas statuer immédia-
tement.

M. Clément, ministre du
commerce est ensuite introduit et explique
sur les motifs qui ont déterminé le Gouver-
nement à déposer le projet de loi complétant
la loi du 16 octobre 1915 relative au
travailleur de la population civile
en blé et en farine. Il laisse à cet égard
une note confidentielle de laquelle il
résulte que l'alimentation du pays est
assurée.

M. Thonpiseau ne combat pas le
projet, mais présente certaines observations

3

à l'appui des déclarations de ce ministre du commerce.

Le se retire ensuite de la discussion sur l'affaire de Djibouti est remise à demain, 2 heures et demie.

La séance est levée à 4 heures 40.
